Nations Unies DP/2004/L.2

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. limitée
23 avril 2004
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2004
14-23 juin 2004
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail*

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

Point		*Page*
1.	Questions d'organisation	3
	Débat consacré au PNUD	
2.	Rapport annuel de l'Administrateur	3
3.	Fonds d'équipement des Nations Unies	4
4.	Engagements de financement	4
5.	Programmes de pays et questions connexes	5
6.	Rapport sur le développement humain	6
7.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	6
8.	Volontaires des Nations Unies	6
9.	Évaluation	7
17.	Coopération technique entre pays en développement	7
20.	Les femmes au PNUD	7
	Débat consacré au PNUD et au FNUAP	
10.	Audit et contrôle internes	8

* La collecte des données nécessaires à la présentation au Conseil d'administration des toutes dernières informations disponibles a retardé la soumission du présent document.

04-32169 (F) 190504 200504

11. Activités de programmation 8
12. Missions de visite 9
18. Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel 9
19. Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : proposition pour la réunion de 2005 9

Débat consacré au FNUAP

13. Rapport du Directeur exécutif pour 2003 10
14. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP 10
15. Programmes de pays et questions connexes 10
16. Évaluation 11
21. Questions diverses 12

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1
Questions d'organisation

Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2004 et approuvera le plan de travail présenté par son secrétaire. Le Conseil d'administration est invité à approuver le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004. Un projet de rapport a été distribué le 9 mars aux membres du Conseil d'administration afin de leur permettre de faire des observations; le texte des observations reçues dans les délais figure dans le rapport final.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2004/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2004 (DP/2004/14)

Décisions adoptées à la première session ordinaire de 2004 (DP/2004/15)

Débat consacré au PNUD

Point 2
Rapport annuel de l'Administrateur

Le rapport annuel de l'Administrateur pour 2003 dresse le bilan des activités de l'organisation à l'issue de la période couvrant les plans d'action de l'Administrateur (2000-2003). Il détermine dans quelle mesure le PNUD a réussi à exécuter ces plans d'action et souligne les principaux problèmes auxquels il devra faire face dans le courant de l'année à venir. Le Conseil d'administration sera saisi du rapport du Corps commun d'inspection, qui présente un résumé de chaque rapport du Corps commun d'inspection suivi de quelques recommandations intéressant le PNUD dans chaque rapport et des observations formulées par le PNUD à cet égard.

L'annexe statistique contient des informations financières détaillées sur le montant annuel des recettes et des dépenses consacrées aux activités de programme du PNUD sur le terrain et sur les fonds et fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des rapports présentés au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Documentation :

Rapport annuel de l'Administrateur pour 2002 (DP/2004/16)

Rapport du Corps commun d'inspection (DP/2004/16/Add.1)

Annexe statistique (DP/2004/16/Add.2)

Point 3
Fonds d'équipement des Nations Unies

Le rapport annuel axé sur les résultats du Fond d'équipement des Nations Unies pour 2003 est présenté en application de la décision 99/22 du Conseil d'administration. Contrairement aux rapports annuels précédents, le rapport annuel axé sur les résultats de 2003 évalue et analyse les résultats obtenus par le Fond d'équipement des Nations Unies pendant la période couverte par son cadre de résultats stratégiques (2000-2003) et indique leurs incidences sur ses opérations futures.

Le Conseil d'administration sera également saisi du résumé analytique de l'étude d'impact indépendante du FENU, réalisée en application de ses décisions 99/22 et 2001/12.

L'administration du FENU présente les résultats des conclusions et recommandations de l'étude d'impact indépendante ainsi que l'évaluation qui figure dans le rapport annuel axé sur les résultats de 2003.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des succès enregistrés par le FENU et des problèmes auxquels il se heurte, à examiner et, le cas échéant, à approuver les nouvelles orientations définies par l'administration qui entend continuer à faire en sorte que le Fonds garde aux yeux du système des Nations Unies toute sa signification et à garantir sa viabilité financière.

Documentation :

Rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2004/17)

Étude d'impact indépendante du Fonds d'équipement des Nations Unies – résumé analytique (DP/2004/18)

Réaction de l'administration à l'étude d'impact indépendante (DP/2004/19)

Point 4
Engagements de financement

Le Conseil d'administration sera saisi pour examen d'un rapport sur les engagements de financement pris au 30 avril 2004, conformément au mécanisme de financement défini dans ses décisions 98/23, 99/1, 99/23 et 2002/9 et récemment réaffirmées dans sa décision 2003/11.

Documentation :

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes pour 2004 et au-delà (DP/2004/20).

Point 5
Programmes de pays et questions connexes

Il sera demandé au Conseil d'administration : a) d'approuver une nouvelle prorogation d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Chili et l'Uruguay et la prorogation de deux ans du deuxième cadre de coopération avec le Zimbabwe; b) de prendre note des prorogations d'un an des deuxièmes cadres de coopération avec le Bélarus, la Hongrie, la Lettonie et la Slovaquie, approuvées par l'Administrateur; et c) de faire des commentaires au sujet des esquisses de premier programme de pays pour l'Angola, le Burundi, le Lesotho, Madagascar, la République islamique d'Iran, les Philippines, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et l'Argentine, avant leur mise au point définitive.

Documentation :

Prorogation de cadres de coopération nationaux (Bélarus, Hongrie, Lettonie, Slovaquie; Chili, Uruguay Zimbabwe) (DP/2004/21)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/DCP/AGO/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Lesotho (DP/DCP/LES/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/DCP/MDG/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/DCP/PHL/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/DCP/ARM/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Roumanie (DP/DCP/ROM/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Serbie-et-Monténégro (DP/DCP/SCG/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan (DP/DCP/TUK/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Argentine (DP/DCP/ARG/1)

Point 6
Rapport sur le développement humain

Le présent rapport fait suite à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale et fait le point des consultations tenues avec les États Membres sur l'élaboration du *Rapport sur le développement, 2004*.

Documentation :

Point des consultations concernant le rapport sur le développement humain (DP/2004/22)

Point 7
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le présent projet fait suite à la décision 94/32 du Conseil d'administration en date du 10 octobre 1994. Il donne un aperçu des résultats obtenus en 2003 par rapport aux objectifs financiers définis dans le plan d'action de l'UNOPS et examine les activités menées par ce dernier dans le courant de l'année.

L'année 2003 a été pour l'UNOPS une année de transition marquée par la prise de fonctions le 1er août 2003 de son nouveau Directeur exécutif. L'UNOPS a en outre comptabilisé des recettes supérieures à ses dépenses administratives renouvelables et non renouvelables, adhérant ainsi au principe d'autofinancement de l'organisation. Celle-ci a investi dans le nouveau système de planification des ressources, ATLAS, et s'est engagée dans un processus intégral de gestion du changement.

En application de la décision 2004/3 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet une mise à jour des prévisions budgétaires pour 2004-2005 et fait le point des consultations concernant l'idéal, le mandat et la gestion de l'UNOPS.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport du Directeur exécutif et en approuver les recommandations.

Documentation :

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2004/23).

Point 8
Volontaires des Nations Unies

Le rapport résume les principaux aspects et réalisations du Programme des Volontaires des Nations Unies au cours de la période 2002-2003 et souligne qu'il ne cesse de prendre de l'ampleur et de renforcer ses partenariats en même temps qu'il s'emploie à accroître la valeur ajoutée du volontariat dans toutes les activités opérationnelles et celles de plaidoyer. Le plan de financement pluriannuel du PNUD et les objectifs du Millénaire pour le développement servent de cadre au rapport.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision dont certains éléments pourraient se trouver contenus dans le rapport.

Documentation :

Volontaires des Nations Unies – Rapport de l'Administrateur (DP/2004/24).

Point 9
Évaluation

Le présent point est inscrit à l'ordre du jour en application des décisions 2003/25 et 2004/9 du Conseil d'administration pour permettre d'approfondir les débats à ce sujet.

Documentation :

Suivi des évaluations concernant les rapports sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement et leur interaction (DP/2004/25).

Point 17
Coopération entre pays en développement

Le rapport mettra l'accent sur les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de la CTPD en tant que modalité de développement et examinera de nouveaux moyens d'en étendre la portée. Le troisième cadre de coopération, qui sera présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2004, pourrait être axé notamment sur les partenariats entre les secteurs public et privé et le partage des connaissances et des techniques en tant qu'outil permettant de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Documentation :

Rapport sur la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (DP/2004/26)

Point 20
Les femmes au PNUD

Le PNUD fera part de la réaction de son administration au rapport intitulé « Transforming the Mainstream: Gender in UNDP » (Redéfinition du rôle des femmes au PNUD) présenté lors d'une séance en petit comité tenue à l'occasion de la première session ordinaire de 2004 du Conseil et approfondira les débats sur le renforcement du partenariat entre le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le PNUD.

Documentation :

Réaction de l'administration au rapport sur la redéfinition du rôle des femmes au PNUD (DP/2004/31).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 10
Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Le rapport du PNUD est présenté en application des arrangements convenus par le Conseil d'administration. Il donne des précisions sur les services d'audit et de contrôle internes fournis par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport et à appuyer la poursuite du renforcement et la réorganisation des ressources consacrées aux activités d'audit et de contrôle internes.

Le rapport du FNUAP présente un résumé des activités d'audit et de contrôle internes entreprises par le Fonds en 2003. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport.

Le rapport de l'UNOPS présente les conclusions du Bureau de l'audit et des études de performance concernant les 21 audits internes réalisés en 2003 sur les activités opérationnelles de l'UNOPS au siège et sur le terrain. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport.

Documentation :

PNUD : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2004/27)

FNUAP : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/FPA/2004/6)

UNOPS : Rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2004/28)

Point 11
Activités de programmation

Le Conseil d'administration sera saisi de deux rapports élaborés conjointement par le PNUD et le FNUAP.

En application de la décision 2001/11, un rapport est présenté sur les progrès accomplis sur la voie de sa mise en œuvre. Le Conseil d'administration est invité à en prendre note.

Le rapport sur la programmation commune, présenté en application des décisions 2003/7 et 2003/18 du Conseil d'administration, s'intéresse essentiellement à la programmation commune entre les organismes des Nations Unies. La plupart des éléments d'information qui y figurent ont été réunis à l'occasion de la révision de la note d'orientation sur la programmation commune. Le Conseil d'administration est invité à adopter une décision, dont certains éléments sont présentés dans les rapports ci-après.

Documentation :

Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 2001/11 (DP/2004/29-DP/FPA/2004/7)

Rapport sur la programmation commune (DP/2004/30-DP/FPA/2004/8)

Point 12
Missions de visite

Le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur la mission commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM au Guatemala (21 mars-2 avril 2004) et d'un rapport sur la mission de visite du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP en Ukraine (11-15 mai 2004).

Documentation :

Rapport de la mission de visite au Guatemala (DP/2004/CRP.4-DP/FPA/2004/CRP.3)

Rapport de la mission de visite en Ukraine (DP/2004/CRP.5-DP/FPA/2004/CRP.4)

Point 18
Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel

Le PNUD, le FNUAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) présentent une proposition commune en réponse aux décisions 2004/1, 2004/7 et 2004/10 du Conseil d'administration, qui demandaient d'étudier la possibilité d'établir des rapports harmonisés sur les résultats du plan de financement pluriannuel pour la période actuelle et au-delà. Le calendrier proposé pour l'établissement de rapports harmonisés devrait contribuer à garantir le respect des règles suivantes : établissement des rapports sur les résultats chaque année et, à l'avenir, établissement d'un rapport complet tous les deux ans. Le Conseil d'administration est invité à adopter une décision.

Documentation :

Propositions communes concernant l'établissement de rapports sur le plan de financement pluriannuel (DP/2004/CRP.6-DP/2004/CRP.2)

Point 19
Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM : proposition pour la réunion de 2005

Une note d'information contenant des propositions sur les sujets qui intéressent les Conseils d'administration en vue de la réunion commune de 2005 sera soumise à l'examen du Conseil.

Débat consacré au FNUAP

Point 13
Rapport du Directeur exécutif pour 2003

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel du Directeur exécutif pour 2003.

La première partie du rapport présente les principaux éléments du programme du FNUAP en 2003. Elle traite des questions dont le Conseil d'administration a expressément demandé l'examen : sécurité de l'approvisionnement en produits liés à l'hygiène de la procréation, aide humanitaire, approches sectorielles et suivi de la quatorzième réunion du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA. L'additif 1 à la première partie présente les principales données statistiques concernant la situation financière et les programmes du Fonds en 2003.

La seconde partie résume les observations faites par le FNUAP au sujet des rapports du Corps commun d'inspection.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des documents qui constituent le rapport annuel.

Documentation :

Rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2003 : principaux éléments du programme (DP/FPA/2004/9, Part I)

Rapport du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2003 : bilan statistique (DP/FPA/2004/9, Part I, Add.1)

Rapports du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2004/9, Part II)

Point 14
Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport sur l'état des ressources ordinaires et diverses du Fonds pour 2004 et au-delà. Le rapport présente l'analyse des recettes pour 2004 et des comparaisons avec les années précédentes.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note de ce rapport et à fournir des directives quant aux moyens d'accroître le montant des engagements de financement pris à l'égard du FNUAP sur une base prévisible et stable.

Documentation :

Rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP (DP/FPA/2004/10)

Point 15
Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi d'une note sur la prorogation du quatrième programme de pays pour le Zimbabwe, de 13 projets de descriptif de

programme de pays et d'une note sur l'exécution du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar.

Le Conseil d'administration est invité à approuver la prorogation pour une période de deux ans du quatrième programme de pays pour le Zimbabwe et à prendre note des projets de descriptif de programme de pays et de la note sur l'exécution du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar.

Documentation :

Prorogation du quatrième programme de pays pour le Zimbabwe (DP/FPA/2004/13)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/FPA/DCP/AGO/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/FPA/DCP/BDI/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/DCP/MDG/5)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran (DP/FPA/DCP/IRN/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/DCP/PHL/6)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/FPA/DCP/ARM/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Azerbaïdjan (DP/FPA/DCP/AZE/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan (DP/FPA/DCP/KAZ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/DCP/KGZ/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Roumanie (DP/FPA/DCP/ROM/1)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tadjikistan (DP/FPA/DCP/TJK/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Turkménistan (DP/FPA/DCP/TKM/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan (DP/FPA/DCP/UZB/2)

Note sur l'exécution du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2004/11)

Point 16
Évaluation

Le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport périodique sur les activités d'évaluation. Il rend compte des progrès accomplis durant l'exercice biennal 2002-2003 dans la réalisation des évaluations et l'utilisation de leurs résultats, ainsi que dans l'institutionnalisation des recommandations issues des évaluations.

Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport.

Documentation :

Rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2004/12)

Point 21
Questions diverses

Manifestation spéciale organisée par le FNUAP : « Faire de l'individu une priorité : application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».